

REGLEMENT 2024

- 1- La course est ouverte à tous les athlètes licenciés FFA ou non
 - 11km** = catégorie **cadets à masters** (nés en **2009** et avant) **DEPART 15H**
 - 3km** = catégorie **benjamins à minimes** (nés de **2010 à 2013**) **DEPART 14H15**
 - 1,5km** = catégorie **poussins** (nés en **2014 et 2015**) **DEPART 14H**
 - 0.8km** = catégorie **éveil athlétique** (nés en **2016, 2017, 2018**) (seulement à partir de 6 ans). Pas d'inscription, ni de classement **DEPART 13H45**
- 2- Pour obtenir un dossard, les participants devront être en possession :
 - . d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées.
 - . ou d'une licence sportive , en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître par tous moyens, la non contre-indication du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes (FCD, FFSA, FFH, FSPN, ASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP). Attention les autres licences (UNSS, UGSEL, triathlon, course Lord'orientation, foot, basket, rugby, hand, judo, tennis, volley, etc) ne sont pas acceptées.
 - . ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, **datant de moins d'un an à la date de la manifestation**, ou sa photocopie version papier (qui sera conservée). Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.
 - . ou d'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « **PPS** ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué **au maximum trois mois avant la date de la manifestation** à laquelle la personne souhaite s'inscrire.
 - . ou pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent ainsi auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à des réponses négatives. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée **datant de moins de six mois**.
- 3- Le départ et l'arrivée de toutes les courses seront au terrain de sport, entrée sud du village. Les **inscriptions du 11 Km** se feront soit **en ligne sur Chronosphères.fr du 01/09/24 au 10/11/24 à minuit** soit **sur place à partir de 12h** Maison du Temps Libre **jusqu'à 14h30** dernier délai impératif.
- 4- La tenue et l'équipement sont libres, les déguisements sont les bienvenus.
- 5- Ravitaillement et sécurité sur le parcours et à l'arrivée.
- 6- Le parcours emprunte des routes goudronnées et sentiers de la commune.
- 7- Il sera établi un classement toutes catégories et un classement par catégorie. Pour le bon déroulement de ce classement, **tous les concurrents devront apporter leurs épingles (4)**. Les concurrents n'ayant pas leur dossard à l'arrivée ne seront pas classés.
- 8- Les 500 premiers inscrits du 11 Km recevront un souvenir commémoratif de l'épreuve
- 9- Une assistance médicale est prévue à l'arrivée (médecin et organisme agréé).
- 10- Chaque concurrent s'engage à ses frais, risques et périls ; le concurrent inscrit renonce expressément à faire valoir des droits quelconques à l'égard du Comité d'Organisation pour quelques raisons que ce soit. **Les moins de 18 ans devront fournir obligatoirement une autorisation parentale (à remplir à l'inscription) en plus de la licence ou du certificat médical version papier ou du questionnaire santé.**
- 11- Responsabilité Civile : l'organisation est couverte par une police souscrite auprès d'une compagnie d'assurance et dégage toute responsabilité en cas d'accident ou de dommage corporel – individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.
- 12- Tout litige sera réglé par le comité d'organisation.
- 13- Remise officielle des récompenses à la fin de leurs courses (enfants : 1,5km et 3km) et 17 heures (adultes). Des lots seront tirés au sort.